

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 16 (1878)
Heft: 35 [i.e. 36]

Artikel: [Nouvelles diverses]
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-184838>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

lement les mains qu'elle lui abandonnait, j'ai un grand chagrin, nous ne nous reverrons plus peut-être.

A son tour, elle faillit s'évanouir.

Ton père t'envoie loin d'ici : Il nous sépare ! dit-elle d'une voix brisée.

— Ce n'est pas cela. Mon père, au contraire, consentirait à notre mariage.

— Eh bien, alors, reprit-elle en redevenant radieuse ?

— Ce serait toi qui n'y consentirais plus.

— Es-tu fou ! Moi ! mais je t'aime, Georges ! mais depuis que tu me fuyais, je mourrais chaque jour !...

— Tu ne m'aimerais pas, pourtant, si j'étais.... par exemple, un criminel.

Cette fois, de belles roses montèrent aux joues de la jeune fille, et son petit rire argentin entr'ouvrit ses lèvres incarnates.

— Ah ! le vilain ? Tu m'as fait une peur ! Est-ce que mon amour a besoin que tu l'éprouves, dis ? Cessez, monsieur, ou je m'enfuis et je vous boude une grande semaine. Allons, demandez-moi pardon tout de suite. Comme si je ne savais pas bien que tu es incapable d'une action mauvaise, que tu es bon, au contraire. Les pauvres du village me l'ont assez appris : tu leur donnes tant de raisons de le dire !

Georges se croyait un courage qu'il était loin de posséder. Devant cette confiance de l'adorable fille, il ne put prendre sur lui de la détramer, et s'abandonna au bonheur de se sentir aimé.

Sa situation avait alors quelque analogie avec celle de ce condamné qui dansait et s'amusait follement dans un bal, sachant qu'il trouverait l'échafaud au sortir de la maison où il s'enivrait de plaisir.

Mais lorsque les amoureux se furent séparés, Georges, — qui avait oublié un moment, — sentit que le remords l'oppressait de nouveau. Non ! il ne tromperait point Henriette ! Lui, criminel, il ne lierait point à son sort cette blanche et pure enfant.

Il se retrouva courageux quand il rentra chez son père, et pour ne plus faiblir, il écrivit le récit exact de ce qui s'était passé durant cette douloureuse nuit depuis laquelle son rival avait disparu du village.

Puis, au lieu de l'adresser à Henriette, il épia un moment favorable pour glisser sa lettre dans les mains de M^e Pilon.

La lecture de cette lettre bouleversa Phrasie qui, sans tarder, prit la plume de ses mains inhabiles et répondit à Georges :

« Malheureux enfant ! Quelle épouvantable révélation ! Jamais ma fille ne sera ta femme. Tout ce que je peux te promettre, c'est que ton secret sera bien gardé !

EUPHRASIE PILON.

Maitre Guillaume Moissey était revenu tout joyeux de son voyage à Granville.

— Eh bien ! dit-il le lendemain à son fils, je crois qu'il sera bon de te marier au plus tôt, mon gars ; tu as la mine d'un déterré.

Georges, qui avait reçu le matin la réponse de M^e Pilon, regarda son père d'un air suppliant.

— J'ai résolu de partir pour le séminaire. Ne me refuse pas ton consentement. Il faut que je sois prêtre.

Maitre Guillaume bondit.

— Prêtre, mon fils unique ! Renoncer à l'espérance d'avoir des petits-enfants qui se transmettraient de génération en génération les biens que j'ai acquis par un dur travail ! Prêtre, toi, Georges, n'espères pas que j'y consentisse, je te menacerais plutôt de ma malédiction !

« Je suis déjà maudit, hélas ! pensa le malheureux.

Mais comment instruire son père de la vérité sans lui donner un nouveau coup ? Il se contenta donc de répliquer :

— J'aime à en mourir Henriette et comme je ne peux pas l'épouser, je dois chercher le courage de vivre en embrassant l'état religieux.

— Pourquoi ne peux-tu pas l'épouser, puisque je consens à votre mariage ?

— Elle ne veut pas de moi, ou du moins sa mère me la refuse.

— Les mijaurées ! Et pourquoi ? leur motif ? Georges ne répondit pas.

Maitre Guillaume, qui ne tenait pas, du reste, à avoir l'explication d'un tel refus, s'écria bientôt :

— Il faut te venger en te mariant à celle que je te destine, une charmante fille à qui l'on donnera dix milles écus de dot.

— Je ne me marierai jamais.

— Sornettes ! Ça changera dès que tu auras vu ma bru espérée, aussi jolie qu'Henriette, sans contredit, et qui n'est pas une « sans le sou » comme la fille de Jean Pilon.

Tout cela ne convainquit point Georges, et son père, comprenant qu'il n'aurait pas raison si tôt de lui, le laissa tranquille.

Mais Georges, qui comprenait la nécessité de fuir Henriette pour ne pas succomber à la tentation de la revoir, priait chaque jour maître Guillaume de le laisser partir pour le séminaire.

Celui-ci, à la fin, impatienté, répondit :

— C'est bon, je ne m'opposerai pas davantage à ton désir ; mais, avant de te croire sans pitié pour moi, prêt à abandonner un père qui t'a élevé tendrement, qui a travaillé dur pour t'amasser du bien, tu te prêteras à une dernière épreuve.

— Parlez, mon père.

— J'exige que tu voies la personne que j'aurais voulu te donner pour femme.

— Oh ! mon père, épargnez-moi ! épargnez surtout à cette fille un affront...

Il l'interrompit.

— C'est ma condition. Je ne pense pas pouvoir me résoudre à te perdre, et je n'ai plus que cette chance de te garder.

— Je suis désespéré de vous chagriner. Croyez, pourtant, que rien ne me fera changer de résolution.

(A suivre.)

Nous venons d'avoir sous les yeux la déclaration suivante délivrée à un de nos compatriotes qui doit se rendre prochainement en Amérique, dans le but de s'y établir. Il va sans dire que nous supprimons les noms propres :

« La Municipalité de ****, canton de Vaud, déclare que le citoyen *** est un homme de bonnes mœurs et que sa conduite n'a jamais donné lieu, d'après notre connaissance, à des motifs irréprochables pendant son séjour dans notre commune. »

Un Parisien se promenait avec deux Genevois sur le pont des Bergues. Ces derniers parlaient du Rhône, dont les eaux se trouvaient très hautes à ce moment-là.

— Mais qu'appellez-vous donc le Rhône ? fit le Parisien.

— Hélas ! c'est tout simplement le fleuve qui passe sous ces ponts.

— Vraiment !... A Paris, nous appelons cela la Seine.

Un étranger, muni d'une longue-vue et assis sur la promenade de Montbenon, interrogé depuis longtemps l'horizon, cherchait, se retournait et paraissait fort contrarié.

— Permettez-moi de vous demander ce que vous cherchez, monsieur, je pourrai peut-être vous renseigner, lui dit un promeneur.

— Eh bien ! je cherche le Righi,... impossible de l'apercevoir.

— Oh ! monsieur, vous le chercheriez longtemps. Le Righi ne peut être vu d'ici.

— Bah !... mais enfin on m'a assuré que du Righi on voyait toute la Suisse; j'ai pensé que de toute la Suisse on pouvait voir le Righi.

La Commission des écoles visitait la classe des garçons de la commune de ***, à laquelle le régent vendait les fournitures nécessaires, comme cela se pratique dans de nombreuses localités du canton. Ces messieurs se promenaient gravement dans la salle, adressant par-ci, par-là, quelques questions aux élèves.

Le vice-président s'approchant de l'un d'eux, lui dit :

— Qu'est-ce que tu tiens à la main, mon ami ?
— Une plume, monsieur.
— Et pourrais-tu me dire quel est l'animal qui la fournit ?
— C'est monsieur le régent.
— Très bien, mon ami, très bien !

Quelques paysans causaient de la campagne de 1847, à laquelle trois d'entr'eux avaient assisté, entre autres un nommé Dufour, huissier municipal et beau parleur.

La conversation, fréquemment arrosée de petit blanc, s'animait de plus en plus.

— Dis donc, Dufour... ma foi, tu portes un beau nom, c'est le nom de notre brave général... y ne te manque rien que d'en savoir autant que lui, fit l'un des assistants.

Dufour, qui était plein de prétentions et qui aspirait, en secret, à l'honneur d'être syndic, s'accouda sur la table d'un air grave, regarda son interlocuteur en disant : « C'est vrai..... mais cependant il y a encore des points où je voudrais le tenir. »

On distribue sur le port d'*Evian* une carte contenant la réclame suivante :

AVIS.

Maitre-Jaques et Marie, père et fils, bateliers et pêcheurs de naissance à *Evian-les-Bains*, préviennent Messieurs les étrangers qu'ils ont à leur disposition deux élégantes péniches, l'*EXPRESSE* et la *MOUETTE*, solidement constituées.

Ils peuvent mettre au service des amateurs de la pêche tous les engins désirés.

Un riche campagnard était fiancé avec une fille de son village, fort jolie mais sans fortune. Ce dernier point, très important pour lui, avait retardé plusieurs fois leur mariage. Les bans avaient été publiés, mais comme notre paysan, toujours indecis, avait laissé écouter le délai légal, il fallait une nouvelle publication des bans. Cette nouvelle publication se fit, et, même hésitation, même renvoi. Le pasteur, fort ennuyé des procédés de son paroissien, lui adressa une sévère admonestation.

Quelques mois plus tard, notre homme abandonna sa fiancée pour demander la main d'une fille unique et ayant en perspective un riche patrimoine. Il retourna auprès du pasteur en lui disant : « Eh bien, monsieur le ministre, je suis décidé à me marier cette fois.... Pourrait-on pour jeudi ? »

— Non, mon cher, vous savez que vous avez laissé périmé vos bans et qu'il faut les publier à nouveau. Sur cette objection, le riche paysan fit diverses observations qui révélèrent au pasteur qu'il s'agissait d'une autre personne pour épouse.

L'écclesiastique fit un bond sur sa chaise et s'écria : Comment, ce n'est plus avec Mademoiselle Piotin et vous voulez vous marier jeudi !... Croyez-vous peut-être que les bans publiés soient valables ?.... Mais, mais, mais !! Y pensez-vous !

— Oh ! i faut pas vous fâcher, mosieu le ministre... j'ai cru que pou pas faire des frais, les autres pourraient servir... personne n'y ferait attention.

SOUSCRIPTION

En faveur de Jean-Baptiste Perruchon

Dons précédents, fr. 328,50. — M. Aunant, fr. 20. — L. C., fr. 2. — F. C., fr. 2. — L. V., fr. 2. — M. Schneitzler, fr. 3. — M. E. P., fr. 10. — M. M. J., pasteur, fr. 5. — Mme H., fr. 5. — M. Emile Bonnard, fr. 5. — M. Tenthorey, propriétaire, fr. 2. — M. le Dr A. Secretan, fr. 2. — M. B., fr. 1. — M. Feyler, fils, pharmacien, fr. 5. — M. E. D., fr. 2. — M. Schaeffer, député, à Donatyre, fr. 5. — M. E. Borgeaud, fr. 2. — M. le Dr Rapin, fr. 5. — M. Germain, fr. 1. — E. M., à Echallens, fr. 5. — M. Heer, docteur, fr. 5. — Une domestique, fr. 1. — O. Welti, fr. 5. — M. Guilloud, banquier fr. 5. — Mmes S. et P., à Romainmotier fr. 4. — M. E. V., pharm. Yverdon, fr. 5. — M. J.-L. Chapuis, à Chevres, fr. 3. — M. Cuénoud, Directeur de police, à Genève, fr. 5. — M. Maillard, mécanicien, fr. 4. — Anonyme, fr. 2. — Anonyme, fr. 2. — M. Fuchs-Sulzberg, fr. 2. — M. F. Mottier, fr. 2. — M. C. Holl, fr. 2. — Mme Martin-Barnaud, fr. 5. — Anonyme, fr. 4. — M. Gabriel Corboz, à Epesses, fr. 5. — M. Isaac Corboz, Epesses, fr. 1. — Anonyme, fr. 20. — M. L. G., fr. 2. — Onna vilhe damuzalla, fr. 2. — M. le Dr Perey, fr. 10. — Anonyme, fr. 5. — Anonyme, fr. 2. — M. Mercier, à Renens, fr. 5. — Mme Vve Merminod, fr. 2. — Anonyme, fr. 5. — Anonyme, fr. 2. — Enfants S., fr. 5. — A. C., fr. 2. — Anonyme, fr. 1. — H. S., fr. 3. — Famille H., fr. 15. — A. O., fr. 5. — M. J., fr. 1. — D'une famille de Lutry, fr. 5. — Mlle Hansjacob, à Morges, fr. 5. — M. B., fr. 4. — De quelques amis du *Conteur*, par M. Eugène Larpin, à Bursinel, fr. 6. — M.M. T., fr. 2. — Mme Guignard et ses enfants à Chambvent, fr. 5. — M. Capt, marchand de fromage, fr. 3. — Mme Favre de Saugy, Vich, fr. 10. — De quelques jeunes Suisses allemands, à Vevey, fr. 8. — De deux anonymes, fr. 7,50. — Miles Sara et Marie André, Ste-Croix, fr. 1,50. — A. C., fr. 3. — M. Jn Losio, fr. 2. — S. Polla, fr. 2. — Ch. Vinzio, fr. 5. — Joachin Falda, fr. 2. — Antoine Gallone, fr. 3. — Marc Ghezzi, fr. 2. — Gabelle, cafetier, fr. 1. — Rossi, Jules, fr. 2. — J. Clerici, fils, fr. 2. — V. N., 50 centimes. — Joseph Clérici, fr. 2. — Quelques amis de l'*Orphéon*, fr. 5.

Total : fr. 642.

La souscription ci-dessus, en faveur de *Perruchon*, ayant surpassé notre attente, nous aurons le plaisir, non-seulement de pouvoir faire construire l'appareil nécessaire à ce malheureux ouvrier, mais encore de venir en aide à sa famille. Dès que la chose sera possible, nous ferons connaître d'une manière exacte l'emploi des valeurs consacrées à cet acte de charité. — Au nom de ceux qui en sont l'objet, nous adressons à tous les donateurs nos plus sincères remerciements. — La souscription est close.

L. MONNET.